Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

La Bretagne encourage les produits sans OGM

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/07/2009, modifié le 11/02/2026

En Bretagne, des petits autocollants « Animaux nourris sans OGM » permettent aux consommateurs de connaître la nature des produits qu'ils vont acheter. Si cette démarche risque d'être autorisée officiellement dans les mois à venir, pour l'heure, elle est encore illégale. En effet, si la viande issue d'animaux nourris sans OGM existe, il est interdit de le préciser sur l'étiquette. Jean-Yves Griot, de l'association Cohérence, nous précise que cette pastille a été envoyée en nombre aux producteurs fermiers bretons référencés dans le guide « consommer sans OGM en Bretagne [1] ». « Pour les producteurs inscrits dans des filières (poulets de Janzé, porcs fermiers de l'Argoat, porcs de la FQC Carrefour, ...), nous souhaitons que la mention "Animaux nourris sans utilisation d'OGM" soit ajoutée sur l'étiquette, comme le font les poulets de Loué ». Jean-Yves Griot nous précise aussi que « le cahier des charges est pour nous le même que celui qui permet de figurer sur le guide, c'est-à-dire l'utilisation d'aliments du bétail non étiquetés, et donc sans OGM, sauf présence fortuite et techniquement inévitable avec une tolérance maximum de 0,9 %. En plus, on demande, pour les producteurs fermiers, qu'il n'y ait pas de cultures OGM sur l'exploitation et une vigilance pour les semences au seuil de détection. Par contre, il existe un certain flou sur la durée de l'alimentation non OGM. Pour les volailles, toute la durée de vie. Pour les porcs, en cas de porcelets achetés, nous n'avons rien précisé. Pour le lait et la viande bovine, nous n'avons pas fixé de période minimum d'alimentation non OGM. Dans notre esprit, c'est toute l'exploitation qui est non OGM, mais il peut y avoir l'arrivée d'animaux achetés.... Il est probable que des textes fixeront des règles à l'avenir, comme c'est le cas en Allemagne ».
Question légalité, Pascale Loget, vice-présidente du Conseil régional Bretagne, précise que « ce ne sont pas des étiquettes mais des pastilles pédagogiques ». Si l'argument est mince, ni elle, ni les associations qui font la promotion de ces pastilles ne craignent une procédure, au contraire, cela ferait une tribune au service d'un étiquetage complet. Jean-Yves Griot précise : « Pour l'instant nous n'avons connaissance d'aucune réaction de la DGCCRF, ni autre. Logiquement la DGCCRF aurait pu se manifester depuis deux ans que le guide breton existe. La DGCCRF avait fait une descente chez les poulets de Loué qui communiquaient sur leur alimentation non OGM - mais sans le mettre sur l'étiquette - et cela s'est terminé par une amende avec sursis car il y a eu un échantillon d'aliment avec 0,2 % d'OGM dans le soja ».

[1] Le nouveau site du guide des produits bretons sans organismes génétiquement modifiés et des lieux de vente les proposant : http://www.consommersansogmenbretag...

Adresse de cet article : https://infogm.org/la-bretagne-encourage-les-produits-sans-ogm/